

Paris, le 17 mai 2017

SUEZ annonce la fixation du prix de souscription de son augmentation de capital d'environ 750 millions d'euros à la suite de la clôture du placement privé

Obtention du visa n°17-200 en date du 16 mai 2017

Ouverture du délai de priorité et de l'offre au public

SUEZ (la « **Société** ») annonce aujourd'hui la fixation du prix de souscription à 15,80 euros par action nouvelle, soit une décote de 2,8% sur le cours de l'action de la Société à l'issue de la séance de bourse du 16 mai 2017, dans le cadre de son augmentation de capital annoncée le 16 mai 2017 (l'« **Augmentation de Capital** ») et à la suite de la clôture du placement privé le même jour.

L'Augmentation de Capital, d'un montant total d'environ 750 millions d'euros, donnera lieu à l'émission de 47 468 354 actions nouvelles, soit 8,4% du capital existant de la Société. Elle est réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et avec délai de priorité à titre irréductible des actionnaires :

- le délai de priorité, accordé aux actionnaires enregistrés comptablement à la date du 16 mai 2017, d'une durée de trois jours de bourse consécutifs, ouvre aujourd'hui et sera clôturée le 19 mai 2017 (inclus) à 17 heures (heure de Paris);
- l'offre au public en France, ouvre aujourd'hui et sera clôturée le 19 mai 2017 (inclus) à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet;
- le placement privé, ouvert le 16 mai 2017 vers 17:45 (heure de Paris), a été clôturé le même jour dans la soirée.

Les ordres passés dans le cadre de l'offre au public et du placement privé pourront être réduits en fonction des résultats des souscriptions à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité des actionnaires et seront définitivement alloués une fois ces résultats connus.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud ou du Japon

Mise à disposition du prospectus

Le prospectus a reçu auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») le visa n°17-200 en date du 16 mai 2017 et est composé (i) du document de référence de la Société déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2017 sous le numéro D.17-0330 ainsi que (ii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Des copies du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société, situé au 16, place de l'Iris, Tour CB 21, 92040 Paris-La Défense. Le Prospectus peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.suez.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques mentionnés dans le Prospectus, notamment dans le chapitre 4 du document de référence ainsi qu'au chapitre 2 de la note d'opération, avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats du groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

À propos de SUEZ

Nous sommes à l'aube de la révolution de la ressource. Face à l'augmentation de la population mondiale, l'urbanisation croissante et la raréfaction des ressources naturelles, sécuriser, optimiser et valoriser les ressources est indispensable pour notre avenir. SUEZ (Paris SEV, Bruxelles : SEVB) alimente 92 millions de personnes en eau potable, 65 millions en services d'assainissement, valorise 16 millions de tonnes de déchets par an et produit 7 TWh d'énergie locale et renouvelable. Avec 82 536 collaborateurs, SUEZ présent sur les cinq continents est un acteur clé de l'économie circulaire pour la gestion durable des ressources. En 2016, SUEZ a réalisé un chiffre d'affaires de 15,3 milliards d'euros.

CONTACTS

Presse

+33 1 58 81 23 23

Analystes & Investisseurs

+33 1 58 81 24 05

Avertissement

La distribution du présent communiqué ainsi que l'offre et la vente des actions de la Société (les « Valeurs Mobilières ») dans certaines juridictions peuvent faire l'objet de restrictions en vertu des lois et règlements applicables et les personnes qui reçoivent le présent document ou toute information qu'il contient doivent s'informer et se conformer à ces restrictions. Toute violation desdites restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation applicable en matière de titres financiers dans ces juridictions.

Les informations du présent communiqué sont présentées à titre d'information uniquement et ne prétendent pas être complètes et aucune personne ne pourra se fonder à quelque titre que ce soit sur l'information contenue dans le présent communiqué ou son caractère précis ou complet. Tout achat de Valeurs Mobilières doit être effectué uniquement sur la base des informations contenues dans le prospectus publié par la Société.

France

L'offre et la vente des Actions Nouvelles en France seront effectuées dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L. 411-2 II du Code monétaire et

2

financier et d'une offre au public en France après délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le prospectus relatif à l'émission et l'admission des Actions Nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Espace Économique Européen

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (« **EEE** ») ayant transposé la Directive Prospectus autres que la France (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Valeurs Mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les Valeurs Mobilières peuvent être offertes dans les États Membres uniquement :

- a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ;
- b) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) par Etat membre, ou
- c) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus,

et à condition qu'aucune des offres de Valeurs Mobilières mentionnées aux paragraphes (a) à (b) cidessus ne requièrent la publication par la Société ou les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, au sens de la Directive Prospectus, (i) l'expression « offre au public de Valeurs Mobilières » dans un État Membre donné, ayant transposé la Directive Prospectus, signifie toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre des Valeurs Mobilières sur les conditions de l'offre et des obligations, pour mettre un investisseur en mesure de décider, selon les cas, de souscrire les Valeurs Mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État Membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

États-Unis d'Amérique

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de Valeurs Mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de Valeurs Mobilières aux Etats-Unis. Des Valeurs Mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses Valeurs Mobilières aux Etats-Unis.

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, le présent communiqué de presse est destiné uniquement aux Investisseurs Qualifiés (i) qui sont des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé (l'« **Ordonnance** ») ou (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(A) à (D) de l'Ordonnance, et (iii) qui sont des personnes à qui le présent communiqué peut être légalement transmis.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente de titres financiers ou en vue de la réalisation d'une activité d'investissement ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres financiers ou en vue de la réalisation d'une activité d'investissement dans toute juridiction ou une telle offre ou sollicitation serait interdite. Aucune action n'a été entreprise en vue de permettre une offre de titres financiers ou la mise à disposition ou la distribution du présent communiqué dans toute juridiction où une telle action serait requise. Les personnes qui reçoivent le présent communiqué doivent s'informer et se conformer à ces restrictions.

Australie, Afrique du Sud, Canada et Japon

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Canada ou du Japon. Les Valeurs Mobilières ne peuvent pas être offertes, souscrites ou vendues en Australie, en Afrique du Sud, au Japon et font l'objet de restrictions d'offre au Canada.

Dans le cadre de toute offre de Valeurs Mobilières, Crédit Agricole CIB, HSBC, Morgan Stanley, Société Générale Corporate & Investment Banking, CaixaBank et Natixis, ainsi que l'un quelconque de leurs affiliés respectifs, pourraient acquérir des Valeurs Mobilières pour leur propre compte et en cette qualité conserver, acquérir ou céder pour leur propre compte lesdites Valeurs Mobilières et toutes autres valeurs mobilières de la Société. En outre, ils pourraient conclure des conventions de financement (contrats de swaps ou CFD inclus) avec des investisseurs pour les besoins desquels ils pourraient acquérir, détenir, céder ou proposer de céder des actions. Ils n'ont pas l'intention de communiquer sur ces investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables.

Crédit Agricole CIB, Citigroup, HSBC, Morgan Stanley, Société Générale Corporate & Investment Banking, CaixaBank et Natixis, agissent pour le compte de la Société exclusivement dans le cadre de l'offre des Valeurs Mobilières et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre de Valeurs Mobilières ni être considérée toute autre personne que leurs clients respectifs, ni être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre de Valeurs Mobilières ni d'avoir fourni des conseils relatifs à l'émission des Valeurs Mobilières, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.

Ni Crédit Agricole CIB, Citigroup, HSBC, Morgan Stanley, Société Générale Corporate & Investment Banking, CaixaBank et Natixis ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à la Société, ses filiales ou sociétés associés, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°17-200 en date du 16 mai 2017 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Élément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie des valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Élément concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

	Section A – Introduction et avertissements				
A.1	Avertissement au lecteur	Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.			
	au iecteur	Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.			
un tribunal, l'Union eur		Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.			
		Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations essentielles permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres financiers.			
A.2	Consentement de la Société	Sans objet.			
		Section B – Émetteur			
B.1	Raison sociale et nom commercial SUEZ (« SUEZ » ou la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales consolidées, « Groupe »).				
B.2 Siège social /		Siège social : 16, place de l'Iris, Tour CB 21, 92040 Paris-La Défense Cedex.			
	Forme juridique /	Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.			
Droit		Droit applicable : droit français.			
	applicable / Pays d'origine	Pays d'origine : France.			

B.3	Nature des opérations et principales activités	Avec un chiffre d'affaires de 15,3 milliards d'euros et environ 84 000 salariés au 31 décembre 2016, le Groupe est un acteur de référence dans le monde sur le marché de l'environnement (eau et gestion des déchets). Le Groupe est présent sur l'ensemble des cycles de l'eau et des déchets, ce qui lui en assure la maîtrise. Il exerce son activité aussi bien pour le compte de collectivités publiques que pour celui d'acteurs du secteur privé. Pour l'année 2016, 51% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été réalisé dans le segment de l'eau et 49% dans le segment des déchets.
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité	Principales tendances pour les trois premiers mois de l'année 2017 Pour les trois premiers mois de l'année 2017, les principales tendances concernant SUEZ et son activité ont été les suivantes : - SUEZ a réalisé au 1er trimestre 2017 un chiffre d'affaires en progression de +4,7% à 3 721 millions d'euros, dont +3,8% en croissance organique ; - l'EBITDA à fin mars 2017 s'établit à 614 millions d'euros, en progression de +7,1%, dont +2,1% de croissance organique. L'EBIT est quant à lui, en hausse de +10,8%, dont +2,6% de croissance organique et s'élève à 281 millions d'euros ; - la dette financière nette du Groupe s'établit à 8,1 milliards d'euros contre 8,0 milliards d'euros à fin 2016, soit 3,0 fois l'EBITDA. Perspectives 2017 et moyen terme Grâce à la solidité de son modèle, le Groupe affiche en 2016 une performance en ligne avec ses objectifs, dans un contexte économique mondial hétérogène et plus complexe. Face d'une part, aux incertitudes politiques et économiques croissantes, et d'autre part, à la rapide transformation de ses deux métiers du fait des implications sur la révolution de la ressource et de la révolution digitale, le Groupe a engagé un vaste plan de transformation. Celui-ci permettra au Groupe d'accélérer sa croissance future dans les géographies et les segments de marchés les plus porteurs, tout en préservant sa rentabilité immédiate. Le Groupe entend en 2017, assurer une croissance de ses activités et continue à accorder la priorité au maintien de sa solidité financière et bilancielle.
B.5	Groupe auquel la Société appartient	La Société est la société mère du groupe SUEZ qui comprend notamment les sociétés Suez Eau France (anciennement Lyonnaise des Eaux France), SUEZ RV France (anciennement Sita France), Agbar, SUEZ NWS Limited (Hong-Kong), SUEZ Recycling & Recovery Pty Ltd (Australie), Lydec (Maroc) et Suez Water Inc. (anciennement United Water).
B.6	Principaux actionnaires	Au 31 mars 2017 et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote de la Société était la suivante : Nombre d'actions % du capital % des droits de vote exerçables en assemblée générale

TOTAL	565 916 195	100%	100%
Flottant	310 923 326	54,94	55,13
Titres auto-détenus	1 913 696	0,34	-
Caltagirone ⁽²⁾	20 002 400	3,53	3,55
Actionnariat salarié	15 901 250	2,81	2,82
Criteria Caixa ⁽¹⁾	33 358 990	5,89	5,91
Engie	183 816 533	32,48	32,59

⁽¹⁾ Les actions détenues par Criteria Caixa sont soumises à un engament de conservation jusqu'en septembre 2018.

B.7 Informations financières historiques clés sélectionnées

Les informations financières présentées ci-après sont extraites des états de situations financières issus des états financiers consolidés de SUEZ pour les exercices clos les 31 décembre 2016, 2015 et 2014, établis conformément au référentiel de normes internationales financières (IFRS), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Principaux chiffres clés des comptes de résultat consolidés

Exercice clos le 31 décembre

En millions d'euros	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	15 322,0	15 134,7	14 324,1
EBITDA ^(a)	2 651,0	2 751,1	2 643,6
Résultat opérationnel courant	1 101,6	1 115,1	1 011,2
Résultat des activités opérationnelles	1 110,8	941,4	930,0
Résultat financier	(423,5)	(421,5)	(405,7)
Résultat net	622,8	613,3	600,5
Résultat net part du Groupe	420,3	407,6	417,2
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	202,5	205,7	183,3
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	0,72	0,69	0,71

⁽a) Le Groupe utilise l'indicateur « EBITDA » pour mesurer sa performance opérationnelle et sa capacité à générer des flux de trésorerie d'exploitation. L'EBITDA n'est pas défini par les normes IFRS et n'apparaît pas en lecture directe dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Principaux chiffres clés des états de situations financières consolidés

En millions d'euros	2016	2015	2014
Immobilisations incorporelles nettes	4 223,0	4 213,6	4 276,0

Les actions détenues par le groupe Caltagirone, à travers les sociétés Gamma, FINCAL, Caltagirone Spa, Capitolium Spa et FGC Finanziaria srl, sont soumises à un engagement de conservation jusqu'en septembre 2020.

Total des flux de la période	845,7	(169,8)	(142,6)
Effet des variations de change et divers	38,2	0,1	22,2
Flux issus / (utilisés) des activités de financement	(272,9)	(811,1)	(1 277,6)
Flux issus / (utilisés) des activités d'investissement	(833,0)	(1 350,3)	(860,3)
Flux issus / (utilisés) des activités opérationnelles	1 913,4	1 991,5	1 973,1
En millions d'euros	2016	2015	2014
rincipaux chiffres clés des états d	le flux de trésore	rie consolidés	
TOTAL PASSIF	29 284,0	27 631,6	26 854,8
Passifs liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente	92,5	-	-
Total passifs courants	9 944,9	9 270,9	9 073,1
Dettes financières	2 499,8	1 853,9	1 926,7
Provisions	505,8	493,8	483,3
Total passifs non courants	11 880,8	11 555,3	10 777,0
Dettes financières	8 665,5	8 501,1	7 721,6
Provisions	1 573,7	1 458,0	1 511,4
Total capitaux propres	7 365,8	6 805,4	7 004,7
TOTAL ACTIF	29 284,0	27 631,6	26 854,8
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	131,8	-	-
Total actifs courants	8 954,3	8 039,1	7 863,3
Trésorerie ou équivalents de trésorerie	2 924,7	2 079,0	2 248,8
Clients et autres débiteurs	4 041,4	3 966,5	3 790,1
Total actifs non courants	20 197,9	19 592,5	18 991,5
Immobilisations corporelles nettes	8 279,8	8 274,9	8 009,1

		En millions d'euros	31 mars 2016	31 mars 2017	Variation organique	Variation brute	Variation à change constant	Variation de change
		Chiffre d'affaires	3 555	3 721	+3,8%	+4,7%	+3,9%	+0,8%
		EBITDA	574	614	+2,1%	+7,1%	+4,2%	+2,9%
		EBITDA / CA	16,1%	16,5%			_	
		EBIT	253	281	+2,6%	+10,8%	+5,7%	+5,1%
		EBIT / CA	7,1%	7,5%				
B.8	Informations financières pro forma	Non applicable.						
B.9	Prévisions ou estimations de bénéfice	Sans objet.						
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.						
B.11	Fonds de roulement net	Sans objet.						
		S	ection C – Va	aleurs mobil	ières			
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des valeurs mobilières	Les actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») sont des actions ordinaires de la Société de même catégorie et entièrement assimilées aux actions existantes de la Société. Le Actions Nouvelles porteront jouissance courante, donneront droit à toutes les distributions décidées par la Société à compter de leur émission et seront soumises à toutes le stipulations des statuts de la Société à compter de leur émission.			Société. Les distributions			
	Code ISIN: FR00106134/1							
		Mnémonique : SE		7.77				
		Classification sector			l'Europayt	à Doria (Evrenovet	Dowig)
		Lieu de cotation Compartiment A	: marche r	egiemente c	Euronext	a Paris (« Euronext	Paris ») –
C.2	Devise	Euro.						
C.3	Nombre d'actions	A la date du Prosp en 565 916 195 ac	_					euros, divisé
	émises / Valeur nominale des	L'émission porte s	ur un nombre	de 47 468 3	54 Actions l	Nouvelles.		

	actions			
C.4	Droits attachés aux actions	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont les suivants :		
		- droit à dividende ;		
		droit de vote, étant précisé qu'il n'est pas conféré de droit de vote double en application de l'article L. 225-123 dernier alinéa du Code de commerce ;		
		- droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, ainsi que droit au délai de priorité, le cas échéant ; et		
		- droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.		
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions	aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.		
C.6	Demande d'admission	Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris, admission prévue pour le 24 mai 2017, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (Code ISIN : FR0010613471).		
C.7	Politique en matière de dividendes	Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit au dividende qui sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Les dividendes distribués par la Société au titre des trois derniers exercices ont été les suivants : Exercice Nature du dividende Dividende versé par action Courant 0,65 €		
		2016 Courant 0,65 €		
		Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à la Société, au Groupe ou à son secteur d'activité	Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre et considération les facteurs de risque liés à SUEZ et à son activité, tels que décrits dans l'Document de Référence. En particulier, le Groupe est exposé aux principaux risques suivants : - Les risques relatifs au secteur d'activité du Groupe, notamment liés l'environnement concurrentiel en évolution, à l'exposition aux cycles économiques l'exposition aux changements de modes de consommation, à l'impact de conditions climatiques sur les résultats des activités eau du Groupe, à l'évolution d'environnement réglementaire en matière d'environnement, de santé et de sécurit ou de régulation tarifaire, à la difficulté d'obtenir ou renouveler des autorisation administratives nécessaires et aux dérèglements climatiques; - Les risques liés aux activités du Groupe, notamment liés à la réalisation de grand		
		- Les risques lies aux activités du Groupe, notamment lies à la realisation de grands		

projets, aux activités de conception et de construction, à la dépendance à l'égard de certains fournisseurs, à l'exécution des contrats long terme, aux risques de résiliation, de non-renouvellement, ou de modifications unilatérales de contrats conclus avec les collectivités publiques, à la réalisation d'opérations de croissance externes, à la présence dans un certain nombre de pays émergents, à la mise en œuvre de partenariats, à la mise en jeu de la responsabilité civile et environnementale, à la gestion des installations, aux risques spécifiques liés à l'exploitation des sites Seveso, aux risques liés à la gestion des ressources humaines, aux risques de survenance des conflits sociaux, de maladies professionnelles liées notamment à l'exposition à l'amiante, à la légionellose ou aux troubles musculosquelettiques, aux risques d'actes criminels ou terroristes sur les installations du Groupe, liés aux catastrophes naturelles ou à tout autre événement important dont l'ampleur est difficilement prévisible, aux systèmes d'informations, ou encore au non-respect des règles éthiques;

- Les risques de marché (notamment taux d'intérêt, risque de change, risque de liquidité, risque de contrepartie financière, risque actions et risque lié aux fluctuations de prix de certaines matières premières et de l'énergie); et
- Les risques liés aux assurances et à la fiscalité, ainsi que les risques juridiques. A ce titre, le montant des provisions constituées au 31 décembre 2016 s'élève à 134,1 millions d'euros (hors litiges argentins).

Le Groupe est également exposé aux risques liés à l'acquisition de GE Water & Process Technologies (« GE Water ») (l' « Acquisition ») suivants:

- Le Groupe pourrait ne pas réaliser les synergies et autres avantages attendus de l'Acquisition ;
- La réalisation de l'Acquisition dépend de la satisfaction de plusieurs conditions suspensives, et un retard ou un défaut de respect de ces conditions pourrait avoir un impact négatif sur l'Acquisition prévue ainsi que sur le Groupe ;
- Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de retenir les dirigeants ou les employés clés de GE Water suite à l'Acquisition ;
- Les diligences effectuées par le Groupe dans le cadre de l'Acquisition peuvent ne pas avoir révélé l'ensemble des risques ou passifs de GE Water;
- La Société ne contrôle actuellement pas GE Water et ne contrôlera pas GE Water jusqu'à la réalisation de l'Acquisition;
- Le Groupe a engagé et continuera à engager des coûts de transaction substantiels liés à l'Acquisition ;
- La réalisation de l'Acquisition augmentera l'exposition du Groupe aux Etats-Unis et sur les marchés émergents.

D.3 Principaux risques propres aux Actions Nouvelles

Les principaux facteurs de risque liés aux Actions Nouvelles figurent ci-après :

- les actionnaires existants qui ne souscriraient pas d'actions dans le cadre du délai de priorité verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des Actions Nouvelles ;

- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement;
- des ventes d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché, pendant ou après la période de souscription, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ;
- dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée, la Société a reçu des engagements irrévocables de souscription de la part de Engie, Criteria Caixa et du Groupe Caltagirone (à travers les sociétés Gamma, FINCAL, Caltagirone Spa, Capitolium Spa et FGC Finanziaria srl) représentant respectivement 32,48%, 5,89% et 3,53% du montant de l'augmentation de capital les « Engagements de Souscription Irrévocables »). L'émission fait également objet d'une garantie par un syndicat bancaire dans le cadre du contrat de placement et de garantie conclu le 16 mai 2017 au titre de l'émission des Actions Nouvelles, à hauteur du montant total de l'augmentation de capital diminué des montants faisant l'objet des Engagements de Souscription Irrévocables. Si le contrat de placement et de garantie était résilié, l'augmentation de capital serait annulée et tous les ordres de souscription deviendraient caducs; et
- les actions de la Société sont dans le champ d'application de la taxe sur les transactions financières française et pourraient être soumises à la taxe sur les transactions financières européenne.

Section E - Offre

E.1 Montant total du produit de l'Offre et estimation des dépenses totales liées à l'Offre

A titre indicatif, le produit brut de l'augmentation de capital, les dépenses liées à l'augmentation de capital et le produit net de l'augmentation de capital seraient les suivants :

- Produit brut de l'augmentation de capital : 749 999 993,20 euros.
- Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) : environ 5,6 millions d'euros.
- Produit net estimé de l'augmentation de capital : environ 744,4 millions d'euros.

E.2 Raisons de l'Offre

L'augmentation de capital a pour objet de financer une partie du prix d'acquisition de GE Water d'un montant total de 3,415 milliards de dollars américains (soit approximativement 3,2 milliards d'euros¹), payé en numéraire, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). L'acquisition de GE Water se fera par l'intermédiaire d'une société dont le capital social sera détenu à 70% par SUEZ et 30% par CDPQ. Le montant d'equity qui sera apporté par CDPQ sera de 0,7 milliard de dollars américains. La part financée par SUEZ, qui correspond aux 70% d'equity de la société d'acquisition (soit approximativement 1,6 milliard de dollars américains) et à la mise en place d'un prêt intragroupe (pour approximativement 1,1 milliard de dollars américains), est donc de 2,715 milliards de dollars américains (soit environ 2,550 milliards d'euros¹).

L'acquisition de GE Water a été sécurisée par un financement-relais pour l'intégralité de l'opération.

L'augmentation de capital de 750 millions d'euros vient compléter le financement de cette transaction initié par l'émission de dette senior non garantie réalisée le 3 avril 2017 pour un montant total de 1,2 milliard d'euros et par une émission de dette hybride réalisée le 19 avril 2017 pour un montant total de 600 millions d'euros.

A défaut de réalisation de cette acquisition, qui est soumise à certaines conditions suspensives usuelles dans ce type de transactions, le produit de l'augmentation de capital serait affecté aux besoins généraux du Groupe, notamment des projets de développement futurs et certains refinancements.

E.3 Modalités et conditions de l'offre

Montant de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital est d'un montant brut (prime d'émission incluse) de 749 999 993,20 euros, soit un nombre de 47 468 354Actions Nouvelles.

Structure de l'Offre

Les Actions Nouvelles non souscrites dans le cadre du délai de priorité décrit ci-dessous font l'objet d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre au Public** ») ; et
- un placement privé destiné aux investisseurs institutionnels, réalisé selon la procédure dite de construction du livre d'ordres telle que développée par les usages professionnels, et comportant un placement en France et hors de France, à l'exception de certains pays, notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de l'Afrique du Sud et de l'Australie (le « **Placement Privé** »).

Prix de souscription des Actions Nouvelles

15,80 euros par Action Nouvelle (le « **Prix de Souscription** »).

Le Prix de Souscription fait ressortir (i) une décote de 3,86% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société au cours des trois dernières séances de bourse précédant la date du 16 mai 2017 (inclus) et (ii) une décote de 2,77% par rapport au cours de clôture à la date du 16 mai 2017.

Droit préférentiel de souscription

Les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

_

¹ Sur la base d'un taux de change EUR/USD de 1,06

Délai de priorité de souscription

Un délai de priorité de souscription de trois jours de bourse consécutifs, du 17 mai 2017 au 19 mai 2017 (inclus) à 17 heures (heure de Paris) est accordé aux actionnaires inscrits en compte à la date du 16 mai 2017. Ce délai de priorité n'est ni cessible ni négociable.

Le délai de priorité porte sur la totalité du montant de l'augmentation de capital.

Dans le cadre du délai de priorité, les actionnaires de la Société pourront souscrire à titre irréductible à hauteur de leur quote-part dans le capital de la Société. Il n'est pas prévu de souscription à titre réductible dans le cadre du délai de priorité.

L'augmentation de capital est d'un montant brut (prime d'émission incluse) de 749 999 993,20 euros, soit un nombre de 47 468 354 Actions Nouvelles.

En pratique, chaque actionnaire pourra passer un ordre de souscription prioritaire en euros portant sur un montant maximum correspondant à (i) 749 999 993,20 euros multiplié par (ii) le nombre d'actions de la Société qu'il détient (et qu'il aura immobilisé) et divisé par (iii) 565 916 195 (nombre d'actions composant le capital de la Société).

A titre d'exemple, un actionnaire détenant 100 actions de la Société pourra passer un ordre de souscription prioritaire portant sur un montant maximum de : 749 999 993,20 euros x (100 / 565 916 195) = 132,52 euros. Le nombre d'Actions Nouvelles attribuées sera égal au montant de l'ordre de souscription prioritaire de chaque actionnaire dans le cadre du délai de priorité divisé par le Prix de Souscription, ce nombre étant arrondi à l'entier inférieur. Par dérogation, tout actionnaire qui se verrait attribuer par application de cette règle le droit de souscrire moins d'une Action Nouvelle aura le droit de souscrire une Action Nouvelle.

Les actionnaires souhaitant souscrire au-delà du nombre d'actions auquel ils peuvent prétendre au titre de l'exercice du délai de priorité devront le faire dans le cadre de l'Offre au Public.

Offre au Public

L'émission sera ouverte au public uniquement en France, du 17 mai 2017 au 19 mai 2017 (inclus) à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.

Placement Privé

Le placement privé a eu lieu le 16 mai 2017.

Restrictions applicables à l'Offre

La diffusion du Prospectus, la vente et la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Modalités de souscription

Délai de priorité

Dans le cadre du délai de priorité, les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les actionnaires seront reçus de la manière suivante :

- pour les actionnaires dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, les souscriptions et les versements des fonds seront reçus entre le 17 mai 2017 et le 19 mai 2017 par les intermédiaires financiers teneurs de comptes ; et

pour les actionnaires dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure, les souscriptions et les versements des fonds seront reçus par CACEIS Corporate Trust.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS Corporate Trust, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Offre au Public

Les personnes désirant participer à l'Offre au Public devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 19 mai 2017 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.

Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance

Engagement de souscription d'Engie

Engie, actionnaire détenant 183 816 533 actions de la Société (soit 32,48 % du capital) à la date du Prospectus, s'est engagé irrévocablement en date du 12 mai 2017 à souscrire à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité à des Actions Nouvelles pour un montant d'environ 243,6 millions d'euros.

Engagement de souscription de Criteria Caixa

Criteria Caixa, actionnaire détenant 33 358 990 actions de la Société (soit 5,89 % du capital) à la date du Prospectus, s'est engagé irrévocablement en date du 12 mai 2017 à souscrire à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité à des Actions Nouvelles pour un montant d'environ 44,2 millions d'euros.

Engagement de souscription de Caltagirone

Le Groupe Caltagirone (à travers les sociétés Gamma, FINCAL, Caltagirone Spa, Capitolium Spa et FGC Finanziaria srl), actionnaire détenant 20 002 400 actions de la Société (soit 3,53 % du capital) à la date du Prospectus, s'est engagé irrévocablement en date du 12 mai 2017 à souscrire à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité à des Actions Nouvelles pour un montant d'environ 26,48 millions d'euros.

Les Engagements de Souscription Irrévocables couvrent au total environ 42% du montant de l'augmentation de capital.

Monsieur Jean-Louis Chaussade a fait part à la Société de son intention de souscrire à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité à des Actions Nouvelles à hauteur de sa quote-part du capital.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires ou membres de ses organes d'administration.

Garantie

Aux termes d'un contrat de placement et de garantie relatif à l'émission des Actions Nouvelles conclu le 16 mai 2017 entre la Société et un syndicat bancaire composé de Morgan Stanley & Co. International plc, Société Générale, Citigroup Global Markets Limited, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC Bank plc, CaixaBank et Natixis (les « Garants »), les Garants ont pris l'engagement, conjointement et sans solidarité entre eux, de faire souscrire ou à défaut de souscrire un nombre d'Actions Nouvelles correspondant au montant total de l'augmentation de capital, diminué des

montants faisant l'objet des Engagements de Souscription Irrévocables. Ce contrat de placement et de garantie fait l'objet de certaines conditions précédentes et pourra être résilié à tout moment par les Garants, jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances.

Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

L'augmentation de capital pourrait ne pas être réalisée et les souscriptions être rétroactivement annulées si le contrat de placement et de garantie était résilié.

Calendrier indicatif

16 mai 2017	Signature du contrat	de placement et de garantie
10 IIIai 2017	Signature du contrat	de bracement et de garantie

Diffusion du communiqué de presse annonçant le lancement de l'offre et la fourchette du prix de souscription

Ouverture du livre d'ordres du Placement Privé

Clôture du livre d'ordres du Placement Privé

Fixation du Prix de Souscription

Visa de l'AMF sur le Prospectus

17 mai 2017 Diffusion (avant ouverture des marchés) du communiqué de

presse annonçant la clôture du Placement Privé, le Prix de Souscription, la mise à disposition du Prospectus et l'ouverture

du délai de priorité et de l'Offre au Public

Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'Offre au

Public

Ouverture du délai de priorité et de l'Offre au Public

19 mai 2017 Clôture du délai de priorité à 17 heures (heure de Paris)

19 mai 2017 Clôture de l'Offre au Public à 17 heures (heure de Paris) pour les

souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet (si cette possibilité leur est donnée

par leur intermédiaire financier)

22 mai 2017 Diffusion par la Société du communiqué de presse indiquant les

résultats de l'augmentation de capital

Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre au Public

et d'admission des Actions Nouvelles

24 mai 2017 Règlement-livraison des Actions Nouvelles

Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés

Morgan Stanley & Co. International plc

		Société Générale
		Teneurs de Livre Associés
		Citigroup Global Markets Limited
		Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
		HSBC Bank plc
		Chefs de File
		CaixaBank
		Natixis
pouvant influer et Natixis et/ou certains de leurs affiliés ont rendu ou pourront re sensiblement prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, co		Morgan Stanley, Société Générale, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC et Natixis et/ou certains de leurs affiliés ont rendu ou pourront rendre à l'avenir diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux ou autres au Groupe, à ses affiliés ou actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.
		Société Générale, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC et Natixis interviennent notamment (i) en qualité d'établissements prêteurs et/ou d'arrangeurs de crédits consentis à la Société et/ou à certaines de ses filiales et/ou (ii) en qualité de banques de couverture de taux pour le compte de la Société et/ou certaines de ses filiales.
		Morgan Stanley, Société Générale et HSBC interviennent notamment en qualité d'établissements prêteurs et/ou d'arrangeurs dans le cadre du crédit-relais permettant de sécuriser le financement de l'acquisition de GE Water.
		Morgan Stanley et Société Générale sont également intervenues en tant que conseils financiers de la Société et en tant qu'établissements teneurs de livre associés dans le cadre des émissions de dette senior et hybride de la Société.
		HSBC est intervenue en tant qu'établissement teneur de livre associé dans le cadre de l'émission de dette senior de la Société.
		HSBC agit en tant que conseil financier de CDPQ dans le contexte de l'acquisition de GE Water, réalisée conjointement avec Suez.
		Criteria Caixa, S.A.U. est un actionnaire commun de CaixaBank (dont elle détient 40,0% du capital social) et de SUEZ (dont elle détient 5,89% du capital social).
		Par ailleurs, M. Gérard Mestrallet, Président du conseil d'administration de la Société, est également administrateur de Société Générale.
		Enfin, les intentions de souscription des membres du conseil d'administration de la Société ou des actionnaires de la Société représentés à celui-ci sont décrites ci-dessus.
E.5	Personne ou entité offrant	Personnes ou entités offrant de vendre des actions de la Société

de vendre des actions / Convention de blocage

Non applicable.

Engagements d'abstention et de conservation

Engagements d'abstention de la Société

A compter de la signature du contrat de placement et de garantie et jusqu'à l'expiration d'une période de 90 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions et d'une possibilité de levée par les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés. La Société s'est également portée fort à l'égard des Garants du respect de cet engagement par chacune de ses filiales.

Engagement de conservation d'Engie, Criteria Caixa et du Groupe Caltagirone

A compter du visa de l'AMF sur le Prospectus et jusqu'à l'expiration d'une période de 90 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions et d'une possibilité de levée par les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

E.6 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'émission

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action SUEZ (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 décembre 2016 (audités) et du nombre d'actions composant le capital social de SUEZ au 31 décembre 2016, après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :

(en euros par action)	Capitaux propres par action au 31 décembre 2016 (sur une base non diluée)	Capitaux propres par action au 31 décembre 2016 (sur une base diluée) ⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	9,74	10,03
Après émission d'un nombre de 47 468 354 Actions Nouvelles	10,21	10,45

⁽¹⁾ En cas de conversion intégrale des 19 052 803 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») émises par la Société le 27 février 2014 et arrivant à échéance le 27 février 2020.

Incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation d'un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de SUEZ préalablement à l'émission des Actions Nouvelles et ne souscrivant pas à l'émission des Actions Nouvelles (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus), serait la suivante :

	Participation de	Participation de

		(en %)	l'actionnaire (sur une base non diluée)	l'actionnaire (sur une base diluée) ⁽¹⁾
		Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%	0,97%
		Après émission d'un nombre de 47 468 354 Actions Nouvelles	0,92%	0,89%
(1) En cas de conversion intégrale des 19 052 803 obligations à option et/ou existantes (« OCEANE ») émises par la Société le 27 février 2014 et				•
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par la Société	Sans objet.		